

Monseigneur de Chicoutimi écrit, à son tour, au même monsieur L. G. Robillard, Sec. Gén. de L'Union Franco-Canadienne, le 28 décembre 1897:

"MON CHER MONSIEUR:— J'ai reçu les exemplaires de votre étude sur les sociétés de bienfaisance, que vous m'avez présentés. Je vous en remercie cordialement. J'ai lu attentivement ce travail et le crois propre à faire un grand bien.

"Il est certain que, dans notre siècle, le peuple désire protéger et promouvoir ses intérêts, par des associations de toutes sortes. C'est son droit naturel, comme c'est le devoir des pasteurs de le diriger, en cela comme en tout le reste. Le Souverain Pontife recommande aux évêques de détourner, avec zèle et prudence, les catholiques des associations neutres, parce qu'Il les considère comme trop souvent *suspectes et dangereuses*, et de les engager, en même temps, à s'affilier aux associations franchement catholiques.

"Mais je considère que les évêques, pour s'acquitter de ce devoir avec prudence et charité, doivent s'assurer si les sociétés qu'ils encouragent et recommandent offrent des garanties sérieuses; non-seulement pour les intérêts spirituels des fidèles dont ils ont la garde, mais encore pour leurs intérêts purement temporels.

"Voilà, dans mon humble opinion, les garanties que trouveront dans L'Union Franco-Canadienne les catholiques qui désireront s'y affilier.

"*Au point de vue financier*, des hommes d'affaires sérieux et d'une compétence incontestable, après avoir soigneusement étudié le système suivi dans votre société de bienfaisance à taux fixes, peuvent assurer consciencieusement qu'il offre toutes les meilleures garanties.

"*Au point de vue moral*, L'Union Franco-Canadienne, étant une association à la fois catholique et nationale, me paraît réaliser toutes les conditions demandées par le Souverain Pontife pour qu'une société soit digne de l'encouragement des catholiques.

"Aussi, je suis heureux de vous féliciter du bien que votre société a déjà produit dans la Province, et en particulier dans mon diocèse. Je vous engage à l'établir dans toutes les localités un peu importantes, qui désirent s'affilier aux associations de ce genre, et j'ose même espérer que L'Union Franco-Canadienne remplacera, avant longtemps, les associations neutres, suspectes ou dangereuses que, depuis peu, l'on cherche à implanter dans plusieurs paroisses de mon diocèse.

"En finissant, je prie Dieu de bénir votre zèle pour l'extension d'une société que je crois destinée à faire un grand bien parmi nous, au double point de vue national et religieux.

Agrérez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur,

† M. T. Ev. de Chicoutimi.